## PRÉFECTURE DE LA SEINE-MARITIME DCPPAT - BPP

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

---

## Projet de construction d'un ouvrage de lutte contre les inondations sur le territoire de la commune de Mélamare

## Caux Seine Agglo

---

Il sera procédé **du lundi 10 mai 2021 au mardi 25 mai 2021 inclus**, soit pour une durée de seize jours, à une enquête publique conjointe préalable à la déclaration d'utilité publique et parcellaire en vue de la réalisation du projet de construction d'un ouvrage de lutte contre les inondations sur le territoire de la commune de Mélamare

Cette enquête se déroule sur le territoire de la commune de Mélamare.

L'autorité compétente pour prendre les décisions est le préfet de la Seine Maritime.

Les pièces du dossier d'enquête, ainsi qu'un registre d'enquête sont déposés à la mairie de Mélamare pendant la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Le dossier est également consultable :

- sur le site internet de la préfecture de la Seine-Maritime (www.seine-maritime.gouv.fr)
- sur le site http://lutteinondationmelamare.enquetepublique.net
- sur un poste informatique mis à disposition du public à la préfecture de la Seine-Maritime Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial Bureau des procédures publiques, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Monsieur André Chevin, directeur technique retraité est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur assure trois permanences, en présentiel et téléphoniques, afin de recevoir les observations du public à la mairie de Mélamare, aux jours et heures suivants:

- lundi 10 mai 2021 de 10 h à 12h
- mercredi 19 mai 2021 de 10h à 12h
- mardi 25 mai 2021 de 17h à 19h

Le commissaire enquêteur est joignable, pendant ces permanences, au 02 35 39 80 25.

Il est rappelé que l'accès à la permanence en mairie est subordonné au respect des gestes barrières, compte tenu de la période de crise sanitaire.

Pendant la durée de l'enquête, le public peut consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête.

Toute observation peut en outre être adressée par correspondance à l'attention du commissaire enquêteur:

- à l'adresse de la mairie de Mélamare 150 rue des Potiers 76170 Mélamare
- par voie électronique, à l'adresse : lutteinondationmelamare@enquetepublique.net

Les observations et propositions transmises par voie électronique sont tenues à la disposition du public, en consultation, et dans les meilleurs délais, sur le site internet du registre électronique http://lutteinondationmelamare.enquetepublique.net

Toutes les informations relatives au dossier peuvent être demandées auprès de Caux Seine Agglo – Maison de l'Intercommunalité – Allée du Catillon – BP 20062 – 76170 Lillebonne (02 32 84 40 40).

Des informations relatives à l'enquête peuvent être consultées sur le site de la préfecture (<u>www.seine-maritime.gouv.fr</u>).

A l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur dans les mairies des communes précitées, à la préfecture (direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial - Bureau des procédures publiques) et sur le site internet précité de la préfecture.

Le présent avis sera affiché à la mairie de Mélamare.